



**RAPPORT ANNUEL 2007-2008**

## ERRATA

Trois erreurs se sont glissées dans la page 18 du rapport annuel 2007–2008 de l'Ordre des dentistes du Québec, intitulée **Reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation et des autres conditions et modalités aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste**. Les changements apparaissent ci-dessous.

- **Le 4<sup>e</sup> paragraphe aurait dû se lire comme suit :**  
« L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités. »
- **Le 5<sup>e</sup> paragraphe aurait dû se lire comme suit :**  
« L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités de la profession de dentiste. »
- **Le 8<sup>e</sup> paragraphe aurait dû se lire comme suit :**  
« L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialistes, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités. »

3 décembre 2009

## LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, le 1<sup>er</sup> mai 2008

Monsieur Jacques P. Dupuis  
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'année 2007-2008.

Ce rapport couvre l'année financière de notre ordre professionnel qui s'étend du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,  
Diane Legault, DMD, MBA

Québec, le 1<sup>er</sup> mai 2008

Monsieur Michel Bissonnet  
Président de l'Assemblée nationale  
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,  
Jacques P. Dupuis

Montréal, le 1<sup>er</sup> mai 2008

Monsieur Jean Paul Dutrisac  
Président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des dentistes du Québec. Ce rapport couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,  
Diane Legault, DMD, MBA

# SOMMAIRE

LETTRES DE PRÉSENTATION	
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE	2
RAPPORT DES ACTIVITÉS	5
Bureau	6
Comité administratif	10
Syndic	11
Comité de discipline	12
Comité de révision	13
Comité de conciliation et d'arbitrage des comptes	13
Comité d'inspection professionnelle	14
Comité d'éthique et de déontologie	15
Comité de la formation	15
Comité d'examens et d'agrément dentaires	16
Formation dentaire continue	17
Reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation et des autres conditions et modalités aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste	18
Délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux	18
Délivrance des permis	19
Délivrance des certificats de spécialiste	19
Garantie contre la responsabilité professionnelle	19
Exercice illégal et usurpation de titre réservé	19
Comité de vérification	20
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	21
ÉTATS FINANCIERS	24



## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

En cette fin d'exercice financier, c'est avec fierté que je témoigne du professionnalisme et de la rigueur avec lesquels l'Ordre des dentistes du Québec s'est acquitté de son mandat de protection du public. En parcourant les pages de ce rapport annuel, qui a été revu conformément à la nouvelle réglementation en vigueur, vous pourrez vous rendre compte de la diversité et de l'impressionnant volume d'activités réalisées par ceux et celles qui œuvrent à la concrétisation de la mission de l'Ordre.

Au chapitre de la gouvernance, les administrateurs ont notamment adopté un code de conduite et de déontologie. Ils ont de plus participé à une formation riche d'enseignements portant sur les responsabilités spécifiques des administrateurs et des dirigeants d'ordres professionnels.

Les administrateurs ont aussi innové en ajoutant à leurs réunions des périodes statutaires d'échange sur différents thèmes tels la répartition des effectifs et l'accès aux soins dentaires d'urgence. Cette initiative représente à elle seule une occasion formidable de mettre la richesse des expériences et du savoir des administrateurs au profit du développement de l'organisation.

Mentionnons également qu'un comité d'éthique et de déontologie a été créé par l'Ordre. Ce nouveau comité a pour mandat d'étudier les enjeux éthiques propres à notre profession et de formuler des avis auprès du Bureau.

Je tiens en outre à mettre l'accent sur l'ampleur du travail accompli et sur les avancées intéressantes réalisées au chapitre de la responsabilité que l'Ordre assume à l'égard de la reconnaissance des diplômés et de la formation des dentistes formés à l'étranger.

Grâce à une subvention accordée par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, l'Ordre des dentistes du Québec a mis sur pied un atelier préparatoire visant à familiariser les candidats aux outils d'évaluation qui leur sont destinés. Un mémoire faisant état des efforts déployés par l'Ordre en matière de reconnaissance des diplômes et de la formation a été soumis à la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, madame Yolande James, dans le cadre de sa consultation sur la fixation des bassins d'immigration.

Il est aussi important de mentionner qu'un accord national entériné par les dix provinces canadiennes permettra dorénavant aux dentistes spécialistes étrangers de faire valoir leurs compétences professionnelles. Cet accord met à contribution la Commission canadienne d'agrément dentaire, l'Association des facultés dentaires canadiennes, le Bureau national d'examen dentaires et le Collège royal des dentistes du Canada. De plus, en réponse à une volonté exprimée par le premier ministre, monsieur Jean Charest, de conclure une entente entre le Québec et la France sur la reconnaissance réciproque des compétences professionnelles, des efforts ont été consentis pour élaborer des solutions nous permettant de relever ce défi avec succès.

Au cours de l'exercice 2007-2008, plusieurs initiatives fructueuses liées à la promotion de la santé buccodentaire ont été mises de l'avant. Mentionnons, à titre d'exemples, le dépôt d'un mémoire sur la santé buccodentaire des aînés auprès de la ministre responsable des Aînés, madame Marguerite Blais, les chroniques télévisées diffusées au Canal Vox, les capsules d'information présentées au Canal Vie et le partenariat établi avec le Conseil des aînés permettant la tenue de rencontres d'information destinées aux aînés du Québec.

Je vous invite également à consulter ce rapport pour apprécier l'ensemble des activités accomplies en ce qui a trait au contrôle et à l'amélioration de l'exercice de notre profession. L'environnement dans lequel s'exerce la médecine dentaire est à la fois évolutif et complexe, c'est pourquoi il demande des professionnels qui la pratiquent des habiletés multiples. Il importe donc que les interventions de l'Ordre auprès de ses membres soient toujours pertinentes et bien adaptées.

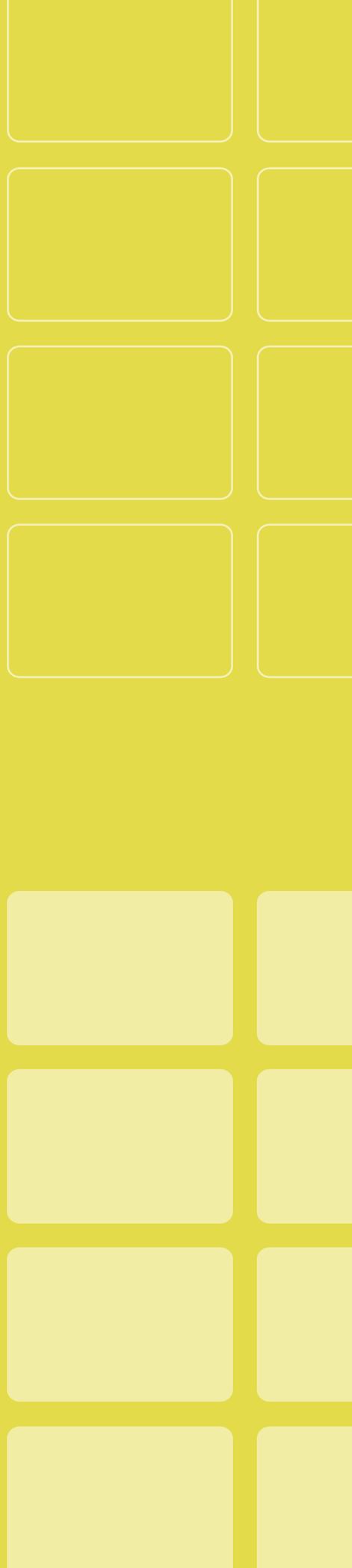
À cet égard, l'Ordre des dentistes du Québec se réjouit de pouvoir compter sur la collaboration des précieux partenaires que sont les maîtres de stage des facultés dentaires, les experts ainsi que les formateurs, qui accompagnent efficacement leurs collègues. Je les remercie tous pour leur contribution essentielle à l'amélioration de la qualité des soins dispensés à la population québécoise.

Je termine en soulignant avec enthousiasme la force de l'engagement des administrateurs et des nombreux collègues, présidents et membres des comités de l'Ordre. Tous ont à cœur notre mission de protection du public. Je remercie aussi l'ensemble du personnel de l'Ordre qui, sous le leadership de la directrice générale et secrétaire, maître Caroline Daoust, assure avec célérité et intégrité la réalisation du mandat que nous confie le législateur.

LA PRÉSIDENTE,  
Diane Legault, DMD, MBA

# RAPPORT DES ACTIVITÉS

au 31 mars 2008



La présidente de l'Ordre des dentistes du Québec, la docteure Diane Legault, a été élue au suffrage universel des membres de l'Ordre. Elle est entrée en fonction le 23 novembre 2006.

Le Bureau est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et a pour mandat de veiller à l'application des dispositions du Code des professions et des règlements.

Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

L'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre a eu lieu le 29 mai 2007.

### ADMINISTRATEURS AU 31 MARS 2008

	Élu	Nommé	Entrée en fonction
<b>1. BAS-SAINT-LAURENT-CÔTE-NORD-GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE</b>			
D <sup>r</sup> Peter C. White	X		26 novembre 2004
<b>2. SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN</b>			
D <sup>r</sup> Luc Gravel	X		26 novembre 2004
<b>3. QUÉBEC</b>			
D <sup>re</sup> Lise Payant	X		23 novembre 2006
D <sup>r</sup> Denis Robert	X		23 novembre 2006
<b>4. CHAUDIÈRE-APPALACHES</b>			
D <sup>r</sup> Christian Fortin	Bureau		23 novembre 2006
<b>5. MAURICIE-BOIS-FRANCS</b>			
D <sup>r</sup> Guy Boisclair	X		26 novembre 2004
<b>6. ESTRIE</b>			
D <sup>re</sup> Danielle Robert	X		26 novembre 2004
<b>7. MONTRÉAL</b>			
D <sup>re</sup> Josée Bellefleur	X		23 novembre 2006
D <sup>r</sup> Barry Dolman	X		23 novembre 2006
D <sup>r</sup> Sylvain Gagnon	X		23 novembre 2006
D <sup>re</sup> Monique Michaud	X		23 novembre 2006
D <sup>r</sup> Melvin Schwartz	X		23 novembre 2006
D <sup>r</sup> Pierre Tessier	X		23 novembre 2006
<b>8. LAVAL</b>			
D <sup>r</sup> Guy Déom	X		23 novembre 2006
<b>9. MONTÉRÉGIE</b>			
a. Yamaska	D <sup>r</sup> André Savard	X	26 novembre 2004
b. Haut-Saint-Laurent	D <sup>r</sup> Gilles-E. Lefebvre	X	26 novembre 2004
c. Vallée-du-Richelieu	D <sup>r</sup> Pierre Boisvert	X	26 novembre 2004
<b>10. LANAUDIÈRE-LAURENTIDES</b>			
D <sup>r</sup> Claude Beaulieu	X		26 novembre 2004
<b>11. OUTAOUAIS</b>			
D <sup>r</sup> Guy Lafrance	X		26 novembre 2004
<b>12. ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET NORD-DU-QUÉBEC</b>			
D <sup>r</sup> Paul Perrier	X		26 novembre 2004
<b>REPRÉSENTANTS DE L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC</b>			
M. Michel Guindon		X	26 novembre 2004
M <sup>me</sup> Gisèle G. Roy		X	26 novembre 2004
M. Louis Roy		X	23 novembre 2006
M <sup>me</sup> Louise Viau		X	23 novembre 2006

Le règlement de l'Ordre en application de l'article 65 du Code des professions ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.

## PERSONNEL PERMANENT

au 31 mars 2008

### PRÉSIDENTENCE

D<sup>re</sup> Diane Legault  
PRÉSIDENTE

Yves Brodeur  
SECRÉTAIRE DE LA PRÉSIDENTE

### DIRECTION GÉNÉRALE

M<sup>e</sup> Caroline Daoust  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

Micheline Parent  
ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Angélique Courchesne  
SECRÉTAIRE

### Admission au tableau et greffes

M<sup>e</sup> Marisol Miró  
SECRÉTAIRE ADJOINTE ET SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE DISCIPLINE

### Tableau et services aux membres

Carole Pigeon  
SECRÉTAIRE DE DIRECTION

### Équivalences

Chantal Bélec  
SECRÉTAIRE DE DIRECTION

### Greffière du comité de discipline et secrétariat

Johanne Hébert  
SECRÉTAIRE DE DIRECTION

### DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Sylvie Barbeau  
DIRECTRICE

Michelle Giusti  
TECHNICIENNE AUX SERVICES ADMINISTRATIFS

Sylvain Gagné  
RESPONSABLE DE L'INFORMATIQUE

Martin Lemieux  
ANALYSTE TECHNIQUE - INFORMATIQUE

Martin Allard  
TECHNICIEN EN ADMINISTRATION

Élaine Thibault  
COMMIS

Ginette Bellemare  
RÉCEPTIONNISTE

### DIRECTION DU BUREAU DU SYNDIC

D<sup>r</sup> Paul Morin  
SYNDIC

D<sup>r</sup> Pierre Lafleur  
SYNDIC ADJOINT

D<sup>r</sup> Guy Auger  
SYNDIC ADJOINT

Nicole Dansereau  
SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Joëlle Barbeau  
RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES PLAINTES

Claire Bernier  
SECRÉTAIRE

Huguette Bégin  
SECRÉTAIRE

### DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

D<sup>r</sup> Yves C. Ayotte  
DIRECTEUR ET SECRÉTAIRE DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

### Inspection professionnelle

Anne-Marie Lauzier  
SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Lucie Francoeur  
SECRÉTAIRE

### Formation professionnelle

Chantal Lamarre  
SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Lan Phung  
SECRÉTAIRE

### DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES ET DES COMMUNICATIONS

Carole Erdelyon  
DIRECTRICE

Nathalie Chassé  
SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Josée Chouinard  
RESPONSABLE DE LA GESTION DES DOCUMENTS/ARCHIVISTE/RECHERCHISTE

### DIRECTION DES JOURNÉES DENTAIRES ET DU JOURNAL DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

D<sup>r</sup> Denis Forest  
DIRECTEUR

**Journées dentaires**  
Marie Tétreault  
ADJOINTE ADMINISTRATIVE

Sophie Thibault  
SECRÉTAIRE

### *Journal de l'Ordre des dentistes du Québec*

Johanne Erdelyon  
COORDONNATRICE

Au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2008, le Bureau a tenu 5 réunions ordinaires et aucune réunion extraordinaire.

Voici la liste des principales résolutions adoptées par le Bureau.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

## DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- D'adopter l'ordre du jour et de tenir l'assemblée générale annuelle de l'Ordre le mardi 27 mai 2008 à 16 h 30, au Palais des congrès de Montréal;
- D'augmenter la cotisation annuelle des membres de 170 \$, la faisant ainsi passer à un montant total de 1 160 \$;
- D'approuver un accord de principe national portant sur la reconnaissance de diplôme et de formation des dentistes spécialistes hors Québec, étant convenu que les déboursés à venir et s'y rattachant devraient être autorisés par le Bureau au moment opportun, d'accorder des crédits supplémentaires de 48 375 \$ pour 2007-2008 et de prévoir au budget 2008-2009 un montant de 48 375 \$ à l'activité « Admission à l'exercice et au tableau » au poste « Élaboration d'un examen pour les spécialistes étrangers – équivalence de diplôme et de formation »;
- D'aviser le Conseil interprofessionnel du Québec de l'adhésion de l'Ordre à faire reconnaître ses membres à titre de répondants auprès du Directeur de l'état civil;
- D'accepter la proposition de partenariat offerte par le Conseil des aînés du Québec afin que des dentistes du Québec animent des séances informatives à l'intention des personnes âgées lors de la tenue des tables de concertation;
- De fixer la prime d'assurance du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec à 1 116 \$ pour l'année 2008. Tous les assurés bénéficient d'un rabais de 91 \$, établissant donc la prime réelle à 1 025 \$. La surprime sera appliquée sur 1 025 \$;
- D'imposer à tout dentiste qui pratique de façon occasionnelle le montant total de la prime annuelle, et ce, dès 2008;
- De dégager à même les surplus non affectés une enveloppe de 600 000 \$ pour une période de trois ans. Cette enveloppe permettra la réalisation de projets stratégiques et ponctuels déterminés par le Bureau en cours d'exercice;
- D'adopter le Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2007-2008;
- D'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement sur les spécialités et les conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec dans ses versions française et anglaise tel qu'il a été modifié;
- D'adopter le Code d'éthique et de conduite des membres du Bureau et des comités de l'Ordre des dentistes du Québec;
- D'adopter la Politique de l'Ordre des dentistes du Québec sur les documents et les renseignements accessibles sans restriction;
- D'adopter la Politique de placements de l'Ordre des dentistes du Québec;
- D'adopter une position de l'Ordre sur la fluoration de l'eau;
- D'adopter les protocoles d'équivalence de diplôme et de formation 2007 et 2008 soumis par le comité d'examens d'agrément dentaires;
- De créer un groupe de travail afin de lui confier le mandat d'établir les normes et standards de sécurité lors de l'utilisation et le contrôle des appareils à tomographie volumique, de définir quel type de contrôle sur les applications des scanographes volumiques dentaires doit être appliqué, et de préciser la formation et les responsabilités des intervenants;
- De créer le comité d'éthique et de déontologie dont le mandat est de mener des études et de formuler des recommandations à l'égard d'enjeux soumis par le Bureau relativement à des problématiques d'ordre éthique et déontologique; le premier mandat qui lui est confié par le Bureau porte sur l'élaboration d'une position sur la contention;
- De changer le nom du comité des finances pour celui de comité de vérification;
- D'autoriser le comité d'inspection professionnelle à s'adjoindre des experts et de les nommer;
- D'accorder des crédits supplémentaires de 60 000 \$ à l'activité « Inspection professionnelle » au poste « Enquêteurs – enquêtes de compétence ». Cette somme sera puisée au surplus non affecté du budget pour l'exercice 2007-2008;
- De modifier la Politique de jetons de présence et de frais admissibles, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008 en majorant le jeton de voyage de 35 \$ à 50 \$;
- De modifier la Politique de jetons de présence et de frais admissibles, et ce, à compter du 23 novembre 2007 en retranchant 25 \$ pour les frais de repas lorsque ce dernier est déjà fourni et payé par l'Ordre;
- De modifier la Politique de jetons de présence et de frais admissibles, et ce, à compter du 23 novembre 2007 en payant les frais de stationnement sur présentation de l'original de la pièce justificative;

- De modifier la Politique de jetons de présence et de frais admissibles, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008 en majorant les honoraires des experts dentistes dont les services sont retenus par la Direction du bureau du syndic et la Direction des services professionnels, de 125 \$ par heure à 150 \$ par heure et de maintenir le maximum à 625 \$ par jour d'audience pour les experts dont les services sont retenus par la Direction du bureau du syndic;
- D'accorder l'agrément dentaire aux services dentaires du Centre de santé et de services sociaux de La Mitis, de l'Hôpital général juif, de l'Hôpital Royal Victoria, de l'Hôpital général de Montréal et de l'Hôpital de Montréal pour enfants, ceux-ci ayant satisfait aux exigences de l'Ordre.

## NOMINATIONS ET PRIX

- De nommer le D<sup>r</sup> Jean-François Brochu, spécialiste en prosthodontie et Fellow du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada, comme observateur et représentant officiel de l'Ordre des dentistes du Québec pour les examens nationaux des spécialités dentaires (ENSD) du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2007 au 31 octobre 2009 et de prendre acte que le D<sup>r</sup> Vincent L. Marquis se retire à titre d'observateur et de représentant officiel de l'Ordre des dentistes du Québec pour les ENSD du Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada;
- De nommer les D<sup>rs</sup> Peter James Chauvin, Pierre Desautels, Pierre Duquette, Danielle Joly et Denis Robert et de les inscrire à la liste de dentistes que l'Ordre fournit au Bureau national d'examen dentaire du Canada (BNED) dans le but de procéder à la validation et à la sélection des questions des examens du BNED pour la période de 2008 à 2010;
- De nommer les D<sup>rs</sup> Melvin Schwartz, Pierre Duquette et Sylvie Louise Avon à titre d'observateurs et de nommer les D<sup>res</sup> Myriam Andrea Feldman et Lise Payant à titre d'observateurs substitués de l'examen de l'Ordre;
- De nommer les D<sup>rs</sup> François Blondeau et Hubert R. Labelle afin de siéger au Bureau d'évaluation médicale pour l'année 2008-2009;
- De recommander le D<sup>r</sup> Louis Bélanger afin d'agir à titre de membre du comité de révision des dentistes de la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- De nommer le D<sup>r</sup> Yves Ayotte, directeur des services professionnels, et le D<sup>r</sup> Paul Morin, syndic, à titre de délégué et de délégué substitué au Conseil interprofessionnel du Québec;
- De renouveler les mandats de M. Raymond David, de M<sup>me</sup> Chantal Carrier et M<sup>e</sup> Sylvie Lachapelle et de la D<sup>re</sup> Marie-Josée Marquis à titre de membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec;
- De proposer la nomination de M<sup>e</sup> Michel Lespérance à titre d'animateur de débats pour l'assemblée générale annuelle de l'Ordre le mardi 27 mai 2008;
- De nommer le D<sup>r</sup> Denis Robert pour substituer à la D<sup>re</sup> Cathia Bergeron et assumer une partie de la tournée de conférences de l'Ordre des dentistes du Québec 2007-2008 portant sur la « Restauration directe en dentisterie opératoire : revue des matériaux et des techniques »;
- De nommer le D<sup>r</sup> Adel Kauzman conférencier de l'une des deux tournées de conférences de l'Ordre des dentistes du Québec pour la période 2008-2009;
- De nommer la D<sup>re</sup> Maryse Bertrand, pour substituer à la D<sup>re</sup> Julie Leduc, pour assumer une partie de la tournée de conférences de l'Ordre des dentistes du Québec 2008-2009 portant sur l'endodontie;
- De nommer un spécialiste en médecine buccale : le D<sup>r</sup> Denis Forest, président, un spécialiste en médecine buccale, option radiologie dentaire : la D<sup>re</sup> Marie Dagenais, un physicien : le D<sup>r</sup> Michel Deschamps, un représentant du Laboratoire de santé publique : M<sup>me</sup> Manon Rouleau et la D<sup>re</sup> Manon Paquette à titre de membres du groupe de travail et qu'un rapport final, tenant compte de la préoccupation de l'Ordre en ce qui a trait aux utilisateurs d'appareils à tomographie volumique, soit déposé au Bureau à la réunion du vendredi 23 mai 2008;
- De nommer les examinateurs du comité d'examens et d'agréments dentaires;
- De nommer les membres du comité des Journées dentaires internationales du Québec;
- De nommer les membres du comité d'éthique et de déontologie, et ce, jusqu'en janvier 2010, et que le comité d'éthique et de déontologie recommande au Bureau la nomination du cinquième membre, soit l'expert en éthique;
- De nommer les membres du comité des jeunes membres;
- De modifier le titre de responsable du tableau et des greffes pour celui de secrétaire adjointe et de nommer M<sup>e</sup> Marisol Miró à ce titre;
- De modifier le titre de chef des services administratifs pour celui de directrice des services administratifs et de nommer M<sup>me</sup> Sylvie Barbeau à ce titre;
- De nommer au poste de directeur adjoint des services professionnels la D<sup>re</sup> Nathalie Morin.

Le comité administratif s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le comité administratif a tenu 9 séances ordinaires et 11 séances extraordinaires.

Voici la liste des principales résolutions adoptées par le comité administratif.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

- De délivrer 135 permis réguliers, 3 permis temporaires selon l'article 30 de la Loi sur les dentistes, 12 permis restrictifs selon l'article 31 de la Loi sur les dentistes et 8 permis temporaires selon l'article 37 de la Charte de la langue française;
- De renouveler 7 permis restrictifs selon l'article 31 de la Loi sur les dentistes et 10 permis temporaires selon l'article 37 de la Charte de la langue française;
- De délivrer 12 certificats de spécialiste;
- D'autoriser 1 enquête en pratique illégale;
- D'imposer 16 stages de perfectionnement, dont 6 assortis d'une limitation, à la suite des recommandations du comité d'inspection professionnelle;
- D'imposer 1 stage de perfectionnement et une limitation à la suite d'une recommandation du comité de discipline;
- D'autoriser le comité d'inspection professionnelle à s'adjoindre les services du D<sup>r</sup> Stewart Shapiro, n° 87830, spécialiste dans le domaine de l'endodontie pour agir à titre d'expert dans le domaine de l'endodontie;
- D'autoriser le comité d'inspection professionnelle à s'adjoindre les services du D<sup>r</sup> J.-André Phaneuf, n° 03222, dans le domaine de la dentisterie opératoire, du diagnostic et de la tenue des dossiers pour agir à titre d'expert en dentisterie opératoire, diagnostic et tenue des dossiers;
- D'autoriser le comité d'inspection professionnelle à s'adjoindre les services du D<sup>r</sup> Andrew Zakrzewski, n° 21001, spécialiste dans le domaine de la parodontie pour agir à titre d'expert dans le domaine de la parodontie;
- D'autoriser le comité d'inspection professionnelle à s'adjoindre les services du D<sup>r</sup> Mathieu Beaudoin, n° 99819, spécialiste dans le domaine de la parodontie pour agir à titre d'expert dans le domaine de la parodontie;
- D'autoriser le comité d'inspection professionnelle à s'adjoindre les services du D<sup>r</sup> Mazen El-Abiad, n° 91871, spécialiste dans le domaine de la parodontie pour agir à titre d'expert dans le domaine de la parodontie;
- D'autoriser le comité d'inspection professionnelle à s'adjoindre les services du D<sup>r</sup> Robert-A. Fortier, n° 02472, spécialiste dans le domaine de la parodontie pour agir à titre d'expert dans le domaine de la parodontie;
- De prendre acte de la mise à jour de la liste des étudiants inscrits aux programmes de résidences et de spécialités pour l'année académique 2007-2008 des universités Laval, McGill et de Montréal;
- D'accorder des crédits supplémentaires de 9 175 \$ à l'activité « Admission à l'exercice et au tableau », au poste « Visites d'agrément ». Cette somme sera puisée au surplus non affecté du budget pour l'exercice 2007-2008;
- D'accorder des crédits supplémentaires de 5 700 \$ à l'activité « Finances et administration », au poste « Honoraires professionnels ». Cette somme sera puisée au surplus non réservé du budget pour l'exercice 2007-2008;
- D'accorder des crédits supplémentaires de 2 000 \$ à l'activité « Finances et administration », au poste « Frais financiers ». Cette somme sera puisée au surplus non affecté du budget pour l'exercice 2007-2008;
- D'accorder des crédits supplémentaires de 1 000 \$ à l'activité « Admission à l'exercice et au tableau », au poste « Cérémonies d'assermentation ». Cette somme sera puisée au surplus non affecté du budget pour l'exercice 2007-2008.

### LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2008

D<sup>re</sup> Diane Legault, PRÉSIDENTE  
D<sup>r</sup> Melvin Schwartz, VICE-PRÉSIDENT  
D<sup>r</sup> Christian Fortin  
D<sup>r</sup> Luc Gravel  
M. Michel Guindon

Le syndic peut faire enquête lorsqu'il est informé du fait qu'un membre de l'Ordre a commis une infraction visée à l'article 116 du Code des professions.

Le syndic peut également concilier les différends entre toute personne et un dentiste relativement aux comptes d'honoraires professionnels.

Le Bureau du syndic est composé du D<sup>r</sup> Paul Morin, syndic, et des D<sup>rs</sup> Pierre Lafleur et Guy Auger, syndics adjoints; il n'y a aucun syndic correspondant.

Au cours de l'exercice financier 2007-2008, 243 dossiers ont été ouverts; ces dossiers visaient 207 membres. Onze (11) dossiers ont été réglés par la conciliation du syndic et 204 dossiers sont restés ouverts à la fin de la période.

Le syndic a décidé de porter plainte dans 26 dossiers et de ne pas porter plainte dans 217 dossiers.

### STATISTIQUES 2007-2008 – DOSSIERS D'ENQUÊTES OUVERTS : 243

	TOTAL	DO	ENDO	ORTHO	CHIR	PF	PA	HON	COMP	DIAG	A.128	IMPL	PUB	TPILLÉ	HYG	ANEST	PARO
Avril	18	1	1	3	—	2	3	—	3	2	—	1	2	—	—	—	—
Mai	17	1	1	—	2	1	2	5	2	1	—	—	2	—	—	—	—
Juin	11	—	1	—	1	1	1	1	5	1	—	—	—	—	—	—	—
Juillet	13	3	—	1	1	2	1	2	—	1	—	1	—	—	—	—	1
Août	32	—	2	—	2	2	—	1	23	1	—	—	—	1	—	—	—
Septembre	25	1	2	—	1	3	1	3	8	5	—	—	—	—	1	—	—
Octobre	27	4	3	—	1	5	—	2	6	4	—	2	—	—	—	—	—
Novembre	17	1	2	1	1	2	1	1	4	4	—	—	—	—	—	—	—
Décembre	19	3	1	1	2	6	1	1	2	1	—	—	1	—	—	—	—
Janvier	17	1	—	1	2	4	—	1	2	1	1	2	1	—	1	—	—
Février	16	2	1	—	3	1	1	4	2	2	—	—	—	—	—	—	—
Mars	31	4	—	—	1	3	1	1	6	2	—	1	2	8	—	1	1

**DO** Dentisterie opératoire  
**ENDO** Endodontie  
**ORTHO** Orthodontie  
**CHIR** Chirurgie  
**PF** Prothèse fixe  
**PA** Prothèse amovible

**HON** Honoraires  
**COMP** Comportement  
**DIAG** Diagnostic  
**A.128** Article 128  
**IMPL** Implant

**PUB** Publicité  
**TPILLÉ** Tolérance de pratique illégale  
**HYG** Hygiène  
**ANEST** Anesthésie  
**PARO** Parodontie

Le comité de discipline a pour mandat d'entendre toute plainte formulée par le syndic, le syndic adjoint ou par toute autre personne concernant un dentiste à la suite d'une infraction commise au Code des professions, à la Loi sur les dentistes ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois, dont le Code de déontologie des dentistes.

Le comité de discipline est formé d'un président, avocat désigné par le gouvernement, et de membres dentistes nommés par le Bureau. Le comité siège en divisions composées de 3 membres, soit le président et 2 dentistes.

### PLAINTES

Au cours de l'exercice 2007-2008, le comité de discipline a été saisi de 26 plaintes émanant du bureau du syndic. La nature des plaintes déposées portait sur la déontologie (25 plaintes) et sur la déontologie et la publicité (1 plainte); toutes les nouvelles plaintes visaient des dentistes généralistes. Le comité de discipline a tenu 18 audiences réparties en 35 journées.

Au cours de l'exercice, le comité de discipline a complété l'audience de 10 plaintes émanant du bureau du syndic et de 1 plainte émanant du comité de révision.

Le comité a rendu 18 décisions dans les 90 jours de la prise en délibéré. Une (1) décision sur la culpabilité ou sur la sanction a été portée en appel au Tribunal des professions. Il y a eu 2 appels sur la culpabilité ou sur la sanction, dont l'audience a été complétée par le Tribunal des professions, et 1 décision rendue.

#### Nature des plaintes

- Diagnostics et traitements contraires aux normes scientifiques et/ou non requis, sans connaissance des faits;
- Défaut de collaborer à une enquête et de répondre au syndic;
- Défaut de traiter et d'informer un patient;
- Défaut de se conformer à la suite d'une décision du Bureau (stage de perfectionnement);
- Comportement et intégrité;
- Tenue des dossiers non conforme;
- Contrat excluant la responsabilité;
- Publicités susceptibles d'induire en erreur;
- Tolérance d'exercice illégal;
- Comportement déloyal envers un confrère.

### DÉCISIONS ET SANCTIONS

Le comité de discipline a rendu 34 décisions disciplinaires concluant aux sanctions suivantes :

- 17 décisions prononçant un verdict de culpabilité;
- 9 décisions imposant une sanction, dont 2 ordonnant une radiation temporaire;
- 2 décisions recommandant au Bureau l'imposition d'un cours ou d'un stage de perfectionnement;
- 1 décision rejetant une requête en arrêt des procédures;
- 16 décisions interlocutoires.

### SANCTIONS IMPOSÉES

Radiation temporaire ou permanente	2
Limitation	-
Amende	7
Réprimande	1
Publication d'avis	2
Frais	3

### LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2008

M<sup>e</sup> Pierre Linteau, PRÉSIDENT

M<sup>e</sup> Paule Gauthier, PRÉSIDENTE

M<sup>e</sup> Jean Pâquet, PRÉSIDENT SUPPLÉANT

D<sup>r</sup> Denis Abergel

D<sup>re</sup> Lara Bastouli

D<sup>r</sup> Sasan Bayat-Makou

D<sup>r</sup> Robert P. Beauregard

D<sup>r</sup> Marc Boisvert

D<sup>re</sup> Suzanne Boivin

D<sup>r</sup> Hervé Cocaud

D<sup>r</sup> Jacques Coderre

D<sup>re</sup> Micheline Daoust

D<sup>re</sup> Renée Delaquis

D<sup>re</sup> Cyndie Dubé-Baril

D<sup>re</sup> Josée-Anne Dulude

D<sup>re</sup> Sylvie Forrest

D<sup>r</sup> André Fournier

D<sup>r</sup> Jean-François Gravel

D<sup>r</sup> Arthur J. Greenspoon

D<sup>r</sup> Hubert R. Labelle

D<sup>r</sup> Daniel Lacombe

D<sup>r</sup> Sylvain Laforte

D<sup>re</sup> Jacynthe Larivée

D<sup>r</sup> Gérald Q. Le

D<sup>r</sup> Jean-Yves Legault

D<sup>r</sup> Donald Létourneau

D<sup>re</sup> Xuan-Quyen Nguyen

D<sup>r</sup> Robert Paquin

D<sup>r</sup> William Steinman

D<sup>r</sup> Norman Tardif

D<sup>re</sup> Evangelia Valavanis

D<sup>r</sup> Jean-Guy Vallée

D<sup>r</sup> Duy-Dat Vu

## ■ COMITÉ DE RÉVISION

Le comité de révision a été créé lors de la réforme du Code des professions en 1994. Il a pour fonction de donner à toute personne qui le réclame, et qui avait demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte.

Le comité de révision a tenu 5 réunions ordinaires et aucune réunion extraordinaire. Il a reçu 40 demandes d'avis; 3 demandes d'avis ont été présentées hors délai.

Le comité a rendu 38 avis à l'effet de maintenir la décision de la Direction du bureau du syndic et 2 avis de transférer les dossiers au comité d'inspection professionnelle. Aucun avis n'a été rendu à l'effet de suggérer au syndic ou au syndic adjoint de compléter son enquête.

### **LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2008**

D<sup>re</sup> Danielle Joly, PRÉSIDENTE

D<sup>r</sup> Michel Caty

D<sup>r</sup> Daniel Picard

D<sup>r</sup> Pierre Tessier

M<sup>me</sup> Gisèle G. Roy, ADMINISTRATRICE

nommée par l'Office des professions du Québec

M<sup>me</sup> Louise Viau, ADMINISTRATRICE

nommée par l'Office des professions du Québec

## ■ COMITÉ DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE DES COMPTES

Conformément aux dispositions du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des dentistes, le comité décide des différends entre toute personne et un dentiste relativement à la somme d'un compte pour services professionnels.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le comité de conciliation et d'arbitrage des comptes n'a été saisi d'aucune demande de conciliation ni d'aucune demande d'arbitrage de comptes; il n'a rendu aucune sentence arbitrale.

### **LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2008**

D<sup>r</sup> Irwin Margolese, PRÉSIDENT

D<sup>r</sup> Arthur Greenspoon

D<sup>r</sup> Claude Racette

D<sup>r</sup> André Savard

M<sup>me</sup> Gisèle G. Roy

M<sup>e</sup> Marisol Miró, GREFFIÈRE

Le mandat du comité d'inspection professionnelle s'inscrit dans la mission de l'Ordre, qui est d'assurer la protection du public.

Le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession de l'Ordre a pour objectif la visite d'environ 700 dentistes annuellement.

Une visite d'inspection générale vise à évaluer tous les aspects de l'exercice de la profession. Elle comprend :

- La qualité des traitements et le respect des règles de l'art et des normes généralement reconnues en médecine dentaire;
- La tenue des dossiers;
- La vérification de l'asepsie;
- Les activités de formation dentaire continue;
- L'aménagement du cabinet;
- L'appareillage du cabinet;
- La gestion des déchets biomédicaux et dentaires;
- La gestion des médicaments et de la trousse d'urgence;
- La vérification du protocole préventif en cas de blessure du personnel;
- La gestion du personnel auxiliaire.

Le comité d'inspection professionnelle n'a fait aucune recommandation en 2007-2008 concernant le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession de l'Ordre.

Le comité d'inspection professionnelle a tenu 11 réunions et 2 conférences téléphoniques en 2007-2008.

Du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008, les inspecteurs-enquêteurs ont effectué 673 visites dans le cadre de la surveillance de l'exercice de la profession et transmis autant de formulaires ou de questionnaires aux membres.

De ce nombre, 59 formulaires ont été transmis au comité d'inspection professionnelle. Vingt-huit (28) rapports de vérification ont été dressés, dont 7 à la suite d'une visite du programme de surveillance générale. Cinquante-quatre (54) dentistes ont fait l'objet d'une enquête alors que le comité d'inspection professionnelle a dressé 78 rapports d'enquête.

Au cours de cette période, le comité d'inspection professionnelle a déposé au Bureau 14 recommandations, dont 3 limitations, à l'effet d'obliger un membre à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement ou de l'obliger aux deux à la fois. Toutes les recommandations ont été approuvées par le Bureau.

Un (1) membre a fait l'objet d'une information au syndic, en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions.

### LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2008

D<sup>r</sup> Carmin H. Lefebvre, PRÉSIDENT

D<sup>r</sup> Marc Desautels

D<sup>r</sup> Stéfan Haas-Jean

D<sup>re</sup> Danielle Talbot

D<sup>r</sup> Robert L'Heureux

D<sup>r</sup> Yves Ayotte, SECRÉTAIRE DU COMITÉ ET RESPONSABLE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE nommé par le Bureau

## ■ COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le comité d'éthique et de déontologie a pour mandat de mener des études et de formuler des recommandations à l'égard d'enjeux soumis par le Bureau, relativement à des problématiques d'ordre éthique et déontologique.

Le comité n'a tenu aucune réunion ordinaire ou extraordinaire durant l'exercice 2007-2008.

En novembre 2007, le Bureau a nommé les membres du comité d'éthique et de déontologie; ce dernier recommandera au Bureau la nomination du cinquième membre du comité, soit l'expert en éthique.

En janvier 2008, le Bureau a confié au comité d'éthique et de déontologie un premier mandat visant à élaborer la position de l'Ordre des dentistes du Québec en matière de contention.

### **LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2008**

M. LOUIS ROY, PRÉSIDENT ET ADMINISTRATEUR  
nommé par l'Office des professions du Québec  
D<sup>r</sup> Jean-Marc Brodeur  
D<sup>r</sup> André Phaneuf  
D<sup>re</sup> Farnaz Pourhariri

## ■ COMITÉ DE LA FORMATION

Bien qu'il existe un règlement sur le comité de la formation des dentistes, le comité n'a jamais siégé. Toutefois, le mandat qui lui était dévolu a été exercé par le comité d'examens et d'agrément dentaires, par le comité de formation dentaire continue et par la Commission d'agrément dentaires du Canada.

Ensemble, ces trois entités ont entretenu un riche dialogue avec les facultés dentaires du Québec et les sociétés dentaires régionales en vue de répondre aux nouveaux besoins, tant en ce qui a trait aux objectifs des programmes de formation que des modalités de délivrance de permis et des normes d'équivalence de diplôme ou de formation.

Le mandat du comité d'examens et d'agrément dentaires a été défini de la façon suivante :

- Organiser l'examen de l'Ordre et l'épreuve prescrits par le Bureau, en fixer les dates, l'heure, l'endroit et en aviser les candidats;
- Compiler les résultats de chaque candidat, les conserver et faire les recommandations pertinentes au Bureau;
- Procéder à l'étude des dossiers des dentistes soumettant leur candidature aux fins d'effectuer un stage en résidence multidisciplinaire et adresser les recommandations utiles au Bureau ou au comité administratif;
- Examiner la compétence de tout postulant à l'obtention d'un certificat de spécialiste et faire les recommandations utiles aux instances appropriées;
- Évaluer les demandes des candidats étrangers en vue d'une reconnaissance de diplôme ou de formation;
- Établir les normes et les critères nécessaires à l'agrément d'un service ou département dentaire hospitalier;
- Inciter tous les centres hospitaliers à se doter d'un service ou département dentaire bien structuré;
- Inciter les centres hospitaliers qui ont déjà un service ou département dentaire à faire agréer celui-ci par l'Ordre;
- Procéder à l'évaluation des services dentaires hospitaliers en vue de l'agrément;
- Réaliser tout autre mandat qui pourra lui être confié par le Bureau ou par le comité administratif.

### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Afin de répondre aux exigences prévues au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre des dentistes du Québec, le comité d'examens et d'agrément dentaires a mis sur pied un processus d'évaluation des connaissances fondamentales, du jugement clinique et des habiletés cliniques à l'intention des dentistes qui ont suivi leur formation dans une faculté non accréditée par la Commission de l'agrément dentaire du Canada.

Quarante (40) candidats se sont présentés à l'examen d'évaluation des connaissances fondamentales en dentisterie qui a eu lieu le 13 avril 2007. Les examens d'évaluation du jugement et des habiletés cliniques ont eu lieu les 12, 13, 14, 20 et 21 octobre 2007. Vingt-deux (22) candidats se sont présentés à l'examen d'évaluation du jugement clinique et 28 candidats ont participé à l'examen d'évaluation des habiletés cliniques. Les examens d'évaluation se sont tous déroulés à l'Université de Montréal.

### LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2008

D<sup>r</sup> Melvin Schwartz, PRÉSIDENT  
D<sup>re</sup> Myriam Andrea Feldman  
D<sup>re</sup> Lise Payant  
D<sup>r</sup> Hilal Sirhan  
D<sup>r</sup> René Voyer

L'Ordre des dentistes du Québec n'a pas de règlement sur la formation continue obligatoire, en application du paragraphe o de l'article 94 du Code des professions. Toutefois, en 2002, l'Ordre des dentistes a adopté une politique fixant à 90 crédits en 3 ans le nombre de crédits à obtenir pour répondre aux obligations déontologiques et pour lequel l'Ordre requiert une déclaration annuelle obligatoire de ses membres.

L'Ordre des dentistes du Québec a organisé 2 activités facultatives de formation dentaire continue au cours de l'exercice 2007-2008. Les conférences, d'une durée de 6 heures chacune, portaient sur les sujets suivants :

- *Restauration directe en dentisterie opératoire : revue des matériaux et des techniques*
- *Diagnostic parodontal et techniques de chirurgie parodontale et d'implantologie*

Au total, 1 196 membres ont assisté à la conférence sur la restauration directe en dentisterie opératoire alors que 1 106 membres ont suivi la conférence portant sur les techniques de chirurgie parodontale et d'implantologie.

L'Ordre a fait l'étude des programmes d'activités scientifiques annuels de 16 sociétés dentaires, de 6 associations de spécialistes, de 18 cercles d'étude, des Journées dentaires internationales du Québec et des 3 facultés dentaires québécoises. L'Ordre a attribué des crédits à 435 activités offertes par ces organismes qui ont enregistré 18 930 participations.

Au cours de l'exercice 2007-2008, l'Ordre des dentistes a enregistré 2 541 activités de formation continue auxquelles les membres ont participé au Québec, au Canada et à l'échelle internationale. Les membres de l'Ordre ont participé au total à 21 030 journées de formation.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le comité de formation dentaire continue a tenu 3 réunions et 1 conférence téléphonique.

### **LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2008**

D<sup>r</sup> Gérald Albert, PRÉSIDENT  
D<sup>r</sup> Bruno Cabana  
D<sup>r</sup> Robert A. Charbonneau  
D<sup>re</sup> Mélanie Gagné-Tremblay  
D<sup>r</sup> Sylvain Gagnon

## ■ RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME, DE LA FORMATION ET DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

### Médecine dentaire

L'Ordre a reçu et accepté 14 demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec, au Canada. Ces demandes touchaient 14 candidats.

L'Ordre a traité 77 demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Canada par des personnes qui ne détiennent pas un diplôme requis. Au 31 mars 2008, 69 de ces demandes n'avaient pas fait l'objet d'une décision et l'Ordre a précisé à ces demandeurs la formation (examens) à acquérir.

Par ailleurs, 8 demandes qui avaient été reçues antérieurement à l'année financière en cours et qui comportaient une précision de la formation (examens) à acquérir ont été acceptées en totalité.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

### Spécialité

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Durant l'exercice 2007-2008, l'Ordre a reçu et accepté 6 demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme de spécialité dentaire délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec, au Canada.

L'Ordre n'a reçu aucune demande de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialistes.

L'Ordre n'a reçu aucune demande de reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec.

## ACTIONS ENTREPRISES AFIN DE FACILITER LA RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Un atelier préparatoire a été offert pour la première fois aux candidats à la profession formés à l'étranger en septembre 2007, à la Faculté de médecine dentaire de l'Université de Montréal. Quatorze (14) candidats sur un maximum possible de 16 y ont participé.

Cet atelier a été conçu dans un souci d'amélioration du processus de reconnaissance des équivalences déjà existant au sein de l'Ordre des dentistes du Québec, mais aussi dans un souci d'application de certains des Principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquis hors du Québec, adoptés le 10 février 2006 par le Conseil interprofessionnel du Québec, notamment la transparence et l'ouverture. Il vise principalement la familiarisation avec la nature des divers types d'examens d'évaluation utilisés par l'Ordre tout au long du processus.

L'atelier comporte deux parties, l'une théorique et l'autre clinique, suivies d'une présentation sur l'éthique professionnelle et la déontologie au Québec ainsi que d'une période de questions.

Les réactions et les impressions des participants ont été très positives. En effet, ils ont apprécié le fait d'avoir pu discuter avec les examinateurs et de poser les questions nécessaires à leur compréhension du processus d'évaluation. Les participants ont affirmé se sentir mieux préparés à affronter le stress associé aux examens d'équivalences.

## ■ DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

L'Ordre a reçu et accepté :

- 8 demandes de délivrance de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française;
- 3 demandes de délivrance de permis temporaire en vertu de l'article 30 de la Loi sur les dentistes;
- 12 demandes de délivrance de permis restrictif en vertu de l'article 31 de la Loi sur les dentistes;
- 3 demandes de délivrance d'autorisation spéciale de la présidente en vertu de l'article 33 du Code des professions.

## ■ DÉLIVRANCE DES PERMIS

L'Ordre a reçu et accepté 135 demandes de permis fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions.

L'Ordre a reçu et accepté 2 demandes de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis.

L'Ordre a reçu et accepté 10 demandes de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne ne détenant pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis.

L'Ordre n'a reçu aucune demande de permis fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec.

## ■ DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

L'Ordre a reçu et accepté 6 demandes de certificats de spécialiste fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions.

L'Ordre a reçu et accepté 6 demandes de certificats de spécialiste fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste.

L'Ordre n'a reçu aucune demande fondée sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste.

L'Ordre n'a reçu aucune demande de certificat de spécialiste fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec.

## ■ GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Au 31 mars 2008, 4 018 membres de l'Ordre des dentistes souscrivaient à un contrat d'assurance.

Le règlement, en application du paragraphe *d* de l'article 93 du Code des professions, ne prévoit pas de classe de membres.

Le montant prévu de la garantie est de 2 000 000 de dollars par sinistre et de 3 000 000 de dollars pour l'ensemble des sinistres.

## ■ EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

Durant l'exercice financier 2007-2008, il n'y a eu aucune enquête complétée, aucune poursuite pénale intentée et aucun jugement rendu portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé. Aucune amende n'a été imposée.

## ■ COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le mandat du comité de vérification a été défini de la façon suivante :

- Élaborer les prévisions budgétaires et assurer leur suivi pour chaque exercice débutant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année, et faire les recommandations au Bureau de l'Ordre;
- Voir à ce que les surplus réservés de l'Ordre soient investis en toute sécurité à des taux d'intérêt les plus profitables pour l'Ordre des dentistes du Québec;
- Procéder, en novembre de chaque année, à une étude de l'évolution des dépenses en fonction des prévisions budgétaires et faire rapport au Bureau de novembre;
- Définir, aux fins de recommandations, le taux annuel d'augmentation des salaires;
- Conseiller le Bureau sur tout objet à connotation financière;
- Vérifier et évaluer les dépenses.

Au cours de l'exercice financier 2007-2008, le comité de vérification a tenu 3 réunions.

### **LES MEMBRES DU COMITÉ AU 31 MARS 2008**

D<sup>r</sup> Luc Gravel, PRÉSIDENT  
D<sup>re</sup> Josée Bellefleur  
D<sup>r</sup> Guy Lafrance  
D<sup>r</sup> Paul Perrier  
M. Louis Roy

DEMANDES DE DÉLIVRANCE				
	Reçues	Acceptées	Refusées	Sans décision
<b>PERMIS RÉGULIERS</b>				
Article 184 du Code des professions	135	135	—	—
Équivalence Canada	2	2	—	—
Équivalence États-Unis	—	—	—	—
Équivalence internationale	5	5	—	—
<b>PERMIS TEMPORAIRES</b>				
Article 37 de la Charte de la langue française	8	8	—	—
Article 37 de la Charte de la langue française – renouvellement	10	10	—	—
Article 40 de la Charte de la langue française	—	—	—	—
Article 40 de la Charte de la langue française – renouvellement	—	—	—	—
Article 41 du Code des professions	—	—	—	—
Article 41 du Code des professions – renouvellement	—	—	—	—
Article 30 du Code des professions	—	—	—	—
Article 30 du Code des professions – renouvellement du gouvernement	—	—	—	—
<b>PERMIS RESTRICTIFS TEMPORAIRES</b>				
Premier paragraphe de l'article 42.1 du Code des professions	—	—	—	—
Deuxième paragraphe de l'article 42.1 du Code des professions	—	—	—	—
<b>PERMIS SPÉCIAUX</b>				
Article 42.2 du Code des professions	—	—	—	—
Article 30 de la Loi sur les dentistes	3	3	—	—
<b>PERMIS RESTRICTIFS</b>				
Article 31 de la Loi sur les dentistes	12	12	—	—
Article 31 de la Loi sur les dentistes – renouvellement	7	7	—	—
<b>AUTORISATIONS SPÉCIALES DE LA PRÉSIDENTE</b>				
Article 33 du Code des professions	3	3	—	—
Article 33 du Code des professions – renouvellement Bureau	—	—	—	—
<b>CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE – DIPLOME DE L'ARTICLE 184 DU CODE DES PROFESSIONS</b>				
Chirurgie buccale et maxillo-faciale	1	1	—	—
Dentisterie pédiatrique	—	—	—	—
Endodontie	—	—	—	—
Médecine buccale, options pathologie buccale et diagnostique	—	—	—	—
Orthodontie	2	2	—	—
Prosthodontie	—	—	—	—
Parodontie	3	3	—	—
Santé dentaire communautaire	—	—	—	—
<b>CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE – ÉQUIVALENCE ÉTABLISSEMENT HORS QUÉBEC</b>				
Chirurgie buccale et maxillo-faciale	—	—	—	—
Dentisterie pédiatrique	—	—	—	—
Endodontie	2	2	—	—
Médecine buccale, options pathologie buccale et diagnostique	—	—	—	—
Orthodontie	2	2	—	—
Prosthodontie	2	2	—	—
Parodontie	—	—	—	—
Santé dentaire communautaire	—	—	—	—

## TABLEAU

<b>TOTAL DES INSCRIPTIONS*</b>		<b>4 257</b>
Premières inscriptions		158
Détenant un permis temporaire		18
Détenant un permis restrictif		19
Détenant un permis restrictif temporaire		—
Détenant un permis spécial		—
Détenant un certificat de spécialiste		450
Chirurgie buccale et maxillo-faciale		84
Dentisterie pédiatrique		51
Endodontie		37
Médecine buccale, options pathologie buccale et diagnostique		16
Orthodontie		132
Prosthodontie		51
Parodontie		63
Santé dentaire communautaire		16
Avec limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles – article 45.1 du Code des professions		8

\* L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du Code des professions autorisant les membres de l'Ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

## NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS

	Femmes	Hommes	Généralistes	Spécialistes	Résidents
<b>PAR RÉGION ADMINISTRATIVE</b>					
1. Bas-Saint-Laurent	24	39	58	4	1
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	47	75	113	9	—
3. Capitale-Nationale	172	266	368	53	17
4. Mauricie	61	120	172	9	—
5. Estrie	40	91	118	12	1
6. Montréal	587	1 048	1 385	217	33
7. Outaouais	54	81	122	13	—
8. Abitibi-Témiscamingue	20	21	40	1	—
9. Côte-Nord	15	23	37	1	—
10. Nord-du-Québec	7	7	13	1	—
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	14	13	27	—	—
12. Chaudière-Appalaches	63	82	139	6	—
13. Laval	86	137	194	27	2
14. Lanaudière	60	92	140	12	—
15. Laurentides	108	122	213	17	—
16. Montérégie	265	340	558	45	2
17. Centre-du-Québec	—	—	—	—	—
18. Hors du Québec	30	47	64	13	—

## COTISATION ANNUELLE

Régulière	990 \$
Résident	175 \$

## RÉPERTOIRE

### NOMBRE DE RADIATIONS

Administrative	—
Disciplinaire	—
Non-paiement de cotisation	9
Non-souscription au Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des dentistes du Québec	2

### NOMBRE DE SUSPENSIONS OU DE RÉVOCATIONS

D'un permis temporaire	—
D'un permis restrictif	1
D'un permis restrictif temporaire	—
D'un permis spécial	—
D'un certificat de spécialiste	—
Chirurgie buccale et maxillo-faciale	—
Dentisterie pédiatrique	—
Endodontie	—
Médecine buccale, options pathologie buccale et diagnostique	—
Orthodontie	—
Prosthodontie	—
Parodontie	—
Santé dentaire communautaire	—

# ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	25
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
REVENUS ET DÉPENSES	26
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS	27
FLUX DE TRÉSORERIE	28
BILAN	29
NOTES COMPLÉMENTAIRES	30
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	36

# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À la présidente et aux membres de  
l'Ordre des dentistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des dentistes du Québec au 31 mars 2008 et les états des revenus et dépenses, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*

Comptables agréés

Montréal

Le 14 avril 2008

# ÉTATS FINANCIERS REVENUS ET DÉPENSES

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	Budget initial	2008	2007
	\$	\$	\$

## REVENUS

Revenus généraux	4 739 655	<b>4 696 728</b>	4 548 637
Admission à l'exercice et au tableau	360 000	<b>476 333</b>	345 010
Greffe	100 000	<b>75 954</b>	131 112
Pratique illégale	5 000	<b>241</b>	6 672
Affaires publiques et communications	333 000	<b>366 184</b>	366 850
Journées dentaires	1 620 000	<b>1 647 954</b>	1 869 160
	7 157 655	<b>7 263 394</b>	7 267 441

## DÉPENSES

Inspection professionnelle	891 452	<b>870 635</b>	763 719
Formation continue	343 680	<b>299 364</b>	292 821
Admission à l'exercice et au tableau	511 290	<b>631 987</b>	459 703
Syndic	1 224 619	<b>1 108 410</b>	1 146 708
Greffe	379 588	<b>312 785</b>	313 683
Pratique illégale	60 000	<b>12 947</b>	76 116
Affaires publiques et communications	1 138 972	<b>913 749</b>	1 025 629
Finances et administration	583 822	<b>572 145</b>	360 620
Direction générale	1 165 868	<b>1 105 612</b>	995 144
Contributions et subventions	92 517	<b>90 358</b>	107 096
Journées dentaires	1 425 034	<b>1 441 424</b>	1 216 917
	7 816 842	<b>7 359 416</b>	6 758 156

## EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES

	(659 187)	<b>(96 022)</b>	509 285
--	-----------	-----------------	---------

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et les notes 5, 8 et 9 fournissent d'autres informations sur les revenus et dépenses.

# ÉTATS FINANCIERS ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

2008					
	Réserve générale (a)	Réserve pour projets ponctuels autorisés par le Bureau (b)	Actifs nets		Total
			Investis en immobilisations	Non affectés	
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début					
Solde déjà établi	750 000		361 225	2 142 694	3 253 919
Modifications comptables (note 3)				61 964	61 964
Solde redressé	750 000	—	361 225	2 204 658	3 315 883
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses			(117 564)	21 542	(96 022)
Virement		600 000		(600 000)	
Investissement en immobilisations			81 424	(81 424)	
Variations de la juste valeur des coupons d'obligations				13 096	13 096
Solde à la fin	750 000	600 000	325 085	1 557 872	3 232 957

2007					
	Réserve générale (a)	Réserve pour projets ponctuels autorisés par le Bureau (b)	Actifs nets		Total
			Investis en immobilisations	Non affectés	
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	750 000		296 589	1 698 045	2 744 634
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses			(110 064)	619 349	509 285
Investissement en immobilisations			174 700	(174 700)	
Solde à la fin	750 000	—	361 225	2 142 694	3 253 919

(a) Correspond à la résolution du Bureau adoptée en novembre 2002.

(b) Correspond à la résolution du Bureau adoptée en mars 2008.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# ÉTATS FINANCIERS FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

2008	2007
\$	\$

## ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(96 022)	509 285
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	117 564	110 064
Revenus de placements capitalisés aux coupons d'obligations	(220 296)	(178 325)
Variations d'éléments du fonds de roulement	631 486	(229 773)
Rentrées nettes de fonds	<b>432 732</b>	211 251

## ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Acquisition de coupons d'obligations	(471 596)	(585 000)
Échéances de coupons d'obligations	471 596	585 000
Immobilisations	(81 424)	(174 700)
Sorties nettes de fonds	(81 424)	(174 700)
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>351 308</b>	36 551
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 147 235	1 110 684
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<b>1 498 543</b>	1 147 235

## TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Encaisse	528 444	147 998
Fonds communs de liquidités	970 099	999 237
	<b>1 498 543</b>	1 147 235

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# ÉTATS FINANCIERS BILAN

au 31 mars 2008

	2008	2007
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	528 444	147 998
Fonds communs de liquidités	970 099	999 237
Débiteurs (note 6)	298 652	295 174
Frais payés d'avance (note 7)	576 159	642 368
	<b>2 373 354</b>	2 084 777
Coupons d'obligations (note 8)	3 791 938	3 496 582
Immobilisations (note 9)	325 085	361 225
	<b>6 490 377</b>	5 942 584
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 10)	578 058	565 900
Revenus reportés (note 11)	2 679 362	2 122 765
	<b>3 257 420</b>	2 688 665
<b>ACTIFS NETS</b>		
Réserve générale	750 000	750 000
Réserve pour projets ponctuels autorisés par le Bureau	600 000	
Investis en immobilisations	325 085	361 225
Non affectés	1 557 872	2 142 694
	<b>3 232 957</b>	3 253 919
	<b>6 490 377</b>	5 942 584

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Bureau,



Administrateur



Administrateur

## 1 STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'Ordre, constitué en vertu de la Loi sur les dentistes, chapitre D-3 des lois du Québec, a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. L'Ordre est régi par le Code des professions du Québec et est enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu comme un organisme sans but lucratif.

## 2 BUDGET

Les chiffres présentés à l'état des revenus et dépenses sous la colonne Budget initial sont fournis à titre d'information seulement et sont non vérifiés. Ce budget a été approuvé par le Bureau le 23 mars 2007.

## 3 MODIFICATIONS COMPTABLES

### NORMES RÉCENTES ADOPTÉES

#### Modifications comptables

Le 1<sup>er</sup> avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'Ordre a appliqué les recommandations du nouveau chapitre 1506, « Modifications comptables », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA)*. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, établit les critères de changement de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. De plus, la nouvelle norme exige la communication des nouvelles sources premières de principes comptables généralement reconnus, publiées mais non encore entrées en vigueur ou non encore adoptées par l'Ordre. La nouvelle norme n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de l'Ordre.

#### Instruments financiers

Le 1<sup>er</sup> avril 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'Ordre a adopté les nouvelles recommandations des chapitres 3855, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », et 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'ICCA*.

Les chapitres 3855 et 3861 traitent de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers dans les états financiers. Les dispositions transitoires de ces chapitres exigent que l'Ordre réévalue les actifs et les passifs financiers, le cas échéant, à l'ouverture de son exercice. Tout ajustement de la valeur comptable antérieure est comptabilisé comme ajustement du solde des actifs nets à l'ouverture de l'exercice d'adoption. Les états financiers des exercices antérieurs ne sont pas retraités.

L'adoption de ces nouvelles recommandations a eu les effets suivants sur le classement et l'évaluation des instruments financiers de l'Ordre, qui étaient antérieurement comptabilisés au coût :

- L'encaisse et les fonds communs de liquidités sont classés comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des revenus et dépenses. Cette modification n'a eu aucun effet sur les états financiers au 31 mars 2008;
- Les débiteurs sont classés comme prêts et créances. Ils sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses. Cette modification n'a eu aucun effet sur les états financiers au 31 mars 2008;
- Les coupons d'obligations sont classés comme actifs financiers disponibles à la vente. Ils sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état de l'évolution des actifs nets jusqu'à ce que les coupons d'obligations soient vendus ou dépréciés. Au 31 mars 2007, la valeur comptable et la juste valeur des coupons d'obligations étaient respectivement de 3 496 582 \$ et de 3 558 546 \$. Cette modification a entraîné une augmentation des placements et des actifs nets de 61 964 \$ au 1<sup>er</sup> avril 2007 ainsi qu'une augmentation des placements et des actifs nets de 13 096 \$ au 31 mars 2008 et pour l'exercice terminé à cette date;
- Les créditeurs sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette modification n'a eu aucun effet sur les états financiers au 31 mars 2008.

L'Ordre n'a identifié aucun dérivé incorporé au moment de la mise en application de ces chapitres ni au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008.

## NORMES COMPTABLES FUTURES

### Informations à fournir concernant le capital

En décembre 2006, l'ICCA a publié une nouvelle norme comptable, soit le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital ». Le nouveau chapitre établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital de l'Ordre et la façon dont il est géré. Cette nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007 et l'Ordre la mettra en application à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008. La nouvelle norme comptable couvre seulement les informations à fournir et n'aura pas d'incidence sur les résultats financiers de l'Ordre.

### Instruments financiers

En décembre 2006, l'ICCA a publié les nouveaux chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers – présentation », qui traitent de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers.

Ces nouvelles normes entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007 et l'Ordre les mettra en application à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008. L'Ordre évalue actuellement l'incidence qu'aura l'application de ces nouvelles normes sur les états financiers.

## 4 CONVENTIONS COMPTABLES

### BASE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

### ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

### ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à l'état des revenus et dépenses et présentés dans les frais d'administration. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente et aux prêts et créances augmentent la valeur comptable des actifs financiers afférents. Les coûts de transaction liés aux autres passifs financiers réduisent la valeur comptable des passifs financiers afférents. Les achats ou les cessions d'actifs financiers avec délai normalisé de livraison sont comptabilisés à la date de transaction.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse et les fonds communs de liquidités sont classés comme actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état des revenus et dépenses. La juste valeur des placements a été établie selon le dernier cours acheteur.

#### Prêts et créances

Les débiteurs sont classés comme prêts et créances et sont évalués au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses.

**Actifs financiers disponibles à la vente**

Les coupons d'obligations sont classés comme actifs financiers disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur. Les gains latents ou les pertes latentes afférents sont comptabilisés à l'état de l'évolution des actifs nets jusqu'à ce que ces gains ou ces pertes soient réalisés ou qu'une baisse de valeur de l'actif financier soit considérée comme durable.

Lorsqu'un placement est cédé ou qu'il subit une perte de valeur, le gain ou la perte cumulé dans l'état de l'évolution des actifs nets est alors reclassé dans l'état des revenus et dépenses au poste Revenus nets de placements.

**Autres passifs financiers**

Les créiteurs sont classés comme autres passifs financiers et sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**CONSTATATION DES REVENUS**

Les principaux revenus de l'Ordre sont les suivants.

**Contributions des membres**

Les contributions des membres, qui sont fixées annuellement par l'assemblée annuelle, sont constatées au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

**Journal de l'Ordre et épreuves d'équivalence**

Les revenus provenant du *Journal de l'Ordre* et des épreuves d'équivalence sont constatés respectivement au moment de la publication du journal et lors de la tenue des épreuves d'équivalence.

**Journées dentaires**

Les revenus provenant des Journées dentaires sont constatés à la date de présentation des Journées dentaires. Les transactions relatives aux Journées dentaires de mai 2007 sont comptabilisées à l'état des revenus et dépenses de l'exercice. Les transactions relatives aux Journées dentaires de mai 2008 sont reportées à l'exercice subséquent à titre de frais payés d'avance ou de revenus reportés.

En ce qui concerne les revenus susmentionnés, ils sont comptabilisés lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

**Revenus de placements**

Les revenus de placements représentent des revenus d'intérêts. Ils sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**Dons reçus sous forme de services**

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

**IMPUTATION DES DÉPENSES**

L'Ordre présente ses revenus et dépenses par activité. Par conséquent, les dépenses directes relatives à une activité lui sont imputées et les frais généraux sont répartis selon différentes bases.

**CHARGES DE LOYER**

L'Ordre constate les charges de loyer selon la méthode de l'amortissement linéaire selon laquelle le montant total des charges de loyer est réparti également sur la durée du bail, créant ainsi une portion de loyer à payer.

**AMORTISSEMENT**

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Équipement informatique	Taux 25 %
Mobilier, équipement de bureau et améliorations locatives	10 %

## ENTITÉ CONTRÔLÉE

L'Ordre a le pouvoir de définir les politiques stratégiques en matière de fonctionnement, de financement et d'investissement du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle et agit en tant que gestionnaire pour les membres. Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, considéré comme une entité sans but lucratif distincte du point de vue fiscal, sert à gérer les surplus rétrocédés par les assureurs du régime d'assurance. Puisque les bénéfices et avantages du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle sont réservés aux membres qui y participent, le Fonds n'est pas compris dans les états financiers de l'Ordre, mais des renseignements financiers sommaires sont présentés à la note 12.

## FONDATION DE L'ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC

L'Ordre exerce une influence notable sur la Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec en vertu de sa capacité d'avoir un certain nombre de représentants au conseil d'administration. La Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec a été créée afin d'encourager et de soutenir la recherche fondamentale et de fournir de l'information et du soutien en soins dentaires aux personnes âgées et aux enfants démunis. Elle est constituée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes et est un organisme de bienfaisance du point de vue fiscal. Actuellement, les sommes disponibles totalisent environ 475 000 \$.

L'Ordre s'est engagé à verser une somme de 75 000 \$, à raison de 15 000 \$ annuellement pour les exercices 2006 à 2010, pour participer au projet de services dentaires mobiles. Une somme de 15 000 \$ a été comptabilisée à titre de dépenses en 2008 et le solde de l'engagement est de 30 000 \$.

## 5 AUTRES INFORMATIONS SUR LES REVENUS ET DÉPENSES

### CHARGES DE RETRAITE

L'Ordre contribue au régime enregistré d'épargne-retraite collectif des employés. Au cours de l'exercice, l'Ordre a versé 112 840 \$ à titre de contributions à ce régime (104 800 \$ en 2007).

### REVENUS DE SUBVENTION GOUVERNEMENTALE PROVINCIALE

Une subvention de 76 582 \$ est incluse dans les revenus d'admission à l'exercice et au tableau.

## 6 DÉBITEURS

	2008	2007
	\$	\$
Annonces – <i>Journal de l'Ordre</i>	58 690	50 649
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	117 213	152 184
Autres	122 749	92 341
	<b>298 652</b>	<b>295 174</b>

## 7 FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2008	2007
	\$	\$
Taxes, entretien, assurances et autres	95 670	158 205
Journées dentaires	480 489	484 163
	<b>576 159</b>	<b>642 368</b>

## 8 COUPONS D'OBLIGATIONS ET REVENUS DE PLACEMENTS

Les taux d'intérêt à l'égard des coupons d'obligations varient de 3,9 % à 8,36 % (3,9 % à 6,32 % en 2007) et les échéances s'échelonnent d'août 2008 à avril 2016. Ces coupons sont tous garantis par la province de Québec.

Le taux de rendement moyen des obligations est de 4,9 % (5,04 % en 2007).

Les revenus de placements se répartissent comme suit :

	2008	2007
	\$	\$
Intérêts sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction	87 263	79 813
Intérêts sur les actifs financiers disponibles à la vente	220 296	178 325
	<b>307 559</b>	<b>258 138</b>

## 9 IMMOBILISATIONS

	2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipement informatique	1 132 775	1 012 458	120 317
Mobilier et équipement de bureau	626 795	463 859	162 936
Améliorations locatives	134 297	92 465	41 832
	<b>1 893 867</b>	<b>1 568 782</b>	<b>325 085</b>

	2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipement informatique	1 070 811	942 210	128 601
Mobilier et équipement de bureau	607 335	429 983	177 352
Améliorations locatives	134 297	79 025	55 272
	<b>1 812 443</b>	<b>1 451 218</b>	<b>361 225</b>

La dépense d'amortissement de l'exercice s'élève à 117 564 \$ (110 064 \$ en 2007).

## 10 CRÉDITEURS

	2008	2007
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	251 530	265 174
Salaires, vacances, retenues à la source et contributions	210 487	218 867
Taxes à la consommation	116 041	81 859
	<b>578 058</b>	<b>565 900</b>

## 11 REVENUS REPORTÉS

	2008	2007
	\$	\$
Contributions des membres (a)	1 038 746	1 023 746
Épreuves d'équivalence	147 500	105 000
Journées dentaires	1 493 116	979 869
Autres		14 150
	<b>2 679 362</b>	<b>2 122 765</b>

(a) Les contributions des membres sont reportées en raison du fait qu'elles couvrent une période différente de l'exercice financier en cours.

## 12 FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice, l'Ordre a facturé des frais de gestion de 172 438 \$ au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle pour l'utilisation de ressources matérielles (139 212 \$ en 2007). Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle au 31 décembre 2007 :

	2007	2006
	\$	\$
Total de l'actif	<b>20 129 473</b>	19 699 110
Total du passif	<b>13 236 947</b>	13 551 320
Actifs nets	<b>6 892 526</b>	6 147 790
Revenus	<b>4 106 157</b>	3 291 444
Dépenses	<b>3 674 834</b>	3 539 217
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<b>1 119 839</b>	126 028
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<b>(838 130)</b>	217 856

### 13 OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

#### OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

L'Ordre est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Ordre.

L'Ordre ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

#### RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

##### Risque de taux d'intérêt

Les coupons d'obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'Ordre ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

L'Ordre n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

##### Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'Ordre exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'Ordre est exposé.

Le risque de crédit de l'Ordre provient principalement des débiteurs. L'Ordre n'exige pas de garantie de ses clients. De plus, le solde des débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'Ordre aux créances douteuses n'est pas importante.

### 14 ENGAGEMENT

L'Ordre s'est engagé, d'après un contrat de location échéant le 31 décembre 2013, à verser une somme de 1 752 512 \$ pour des bureaux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 257 014 \$ en 2009 et à 309 157 \$ en 2010, 2011, 2012 et 2013.

De plus, l'Ordre bénéficie d'une option de renouvellement de cinq ans dont il pourra se prévaloir en donnant un préavis de neuf mois.

### 15 ÉVENTUALITÉ

L'Ordre fait présentement l'objet d'un litige pour un montant total de 427 000 \$. À l'heure actuelle, il est impossible de déterminer le dénouement du litige. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

# ÉTATS FINANCIERS RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	Budget initial	2008	2007
	\$	\$	\$
<b>REVENUS</b>			
<b>REVENUS GÉNÉRAUX</b>			
Contributions des membres	4 238 125	<b>4 191 280</b>	4 125 088
Placements	305 000	<b>307 559</b>	258 138
Frais de gestion du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	170 530	<b>172 438</b>	139 212
Sous-location	26 000	<b>25 451</b>	26 199
	4 739 655	<b>4 696 728</b>	4 548 637
<b>ADMISSION À L'EXERCICE ET AU TABLEAU</b>			
Études d'équivalence	90 000	<b>138 636</b>	95 000
Ateliers préparatoires – équivalences		<b>80 782</b>	
Épreuves d'équivalence	254 000	<b>242 380</b>	236 773
Visites d'agrément	4 000	<b>5 000</b>	1 000
Certificat de spécialité	7 500	<b>6 000</b>	9 200
Lettre de « Bonne conduite »	4 500	<b>3 535</b>	3 037
	360 000	<b>476 333</b>	345 010
<b>GREFFE</b>			
Amendes et frais	100 000	<b>75 954</b>	131 112
<b>PRATIQUE ILLÉGALE</b>			
Amendes	5 000	<b>241</b>	6 672
<b>AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS</b>			
Commandites		<b>21 150</b>	53 850
Liste des membres	8 000	<b>8 519</b>	10 373
<i>Journal de l'Ordre</i>	325 000	<b>336 515</b>	302 627
	333 000	<b>366 184</b>	366 850
<b>JOURNÉES DENTAIRES</b>			
Inscriptions			
Dentistes	45 000	<b>26 812</b>	55 929
Personnel auxiliaire	285 000	<b>273 310</b>	286 649
Cours réservés	350 000	<b>354 552</b>	263 305
Exposants	900 000	<b>937 819</b>	909 990
Commandites	40 000	<b>22 000</b>	18 010
Quote-part du surplus du congrès conjoint avec la Fédération dentaire internationale		<b>33 461</b>	335 277
	1 620 000	<b>1 647 954</b>	1 869 160

**ÉTATS FINANCIERS** RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES  
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	Budget initial	2008	2007
	\$	\$	\$
<b>DÉPENSES</b>			
<b>INSPECTION PROFESSIONNELLE</b>			
Salaires et charges sociales	252 700	<b>212 034</b>	203 929
Salaires des inspecteurs et enquêteurs	276 270	<b>276 596</b>	256 120
Frais de déplacement des inspecteurs et enquêteurs	70 000	<b>51 800</b>	63 799
Honoraires – enquêtes de compétence	75 000	<b>136 410</b>	58 478
Frais de déplacement – enquêtes de compétence	8 750	<b>3 642</b>	3 803
Comité d'inspection professionnelle	72 330	<b>74 442</b>	51 197
Formation des inspecteurs et enquêteurs	10 000	<b>3 241</b>	8 284
Évaluation de la compétence	10 000	<b>1 015</b>	3 300
Quote-part des frais généraux	116 402	<b>111 455</b>	114 809
	891 452	<b>870 635</b>	763 719
<b>FORMATION CONTINUE</b>			
Salaires et charges sociales	180 500	<b>149 361</b>	153 252
Conférenciers	63 500	<b>66 256</b>	60 217
Impression et envois	13 000	<b>10 841</b>	12 912
Comité de formation	22 000	<b>14 889</b>	8 591
Quote-part des frais généraux	64 680	<b>58 017</b>	57 849
	343 680	<b>299 364</b>	292 821
<b>ADMISSION À L'EXERCICE ET AU TABLEAU</b>			
Salaires et charges sociales	210 000	<b>212 675</b>	175 766
Examen pour le permis	5 600	<b>4 899</b>	3 794
Ateliers préparatoires – équivalences		<b>81 123</b>	
Épreuves d'équivalence	133 800	<b>124 157</b>	124 665
Développement – examen des spécialistes	17 000	<b>2 793</b>	3 348
Élaboration – examen des spécialistes étrangers		<b>48 375</b>	
Comité d'examen et agréments dentaires (EXAD)	11 300	<b>10 982</b>	13 025
Visites d'agrément	6 500	<b>15 671</b>	1 294
Cérémonies d'assermentation	18 350	<b>19 124</b>	17 705
Quote-part des frais généraux	108 740	<b>112 188</b>	120 106
	511 290	<b>631 987</b>	459 703
<b>SYNDIC</b>			
Salaires et charges sociales	645 000	<b>622 777</b>	613 482
Honoraires professionnels	250 000	<b>215 048</b>	212 764
Experts et témoins	115 000	<b>58 169</b>	95 142
Quote-part des frais généraux	214 619	<b>212 416</b>	225 320
	1 224 619	<b>1 108 410</b>	1 146 708
<b>GREFFE</b>			
Salaires et charges sociales	125 400	<b>116 596</b>	110 248
Comité de discipline	110 000	<b>75 704</b>	75 250
Frais de sténographe et signification	50 000	<b>31 029</b>	37 137
Comité de conciliation et arbitrage	5 000		
Comité de révision	15 000	<b>12 826</b>	10 078
Quote-part des frais généraux	74 188	<b>76 630</b>	80 970
	379 588	<b>312 785</b>	313 683
<b>PRATIQUE ILLÉGALE</b>			
Honoraires professionnels	30 000	<b>2 236</b>	33 717
Enquêtes	30 000	<b>10 711</b>	42 399
	60 000	<b>12 947</b>	76 116

# ÉTATS FINANCIERS RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	Budget initial	2008	2007
	\$	\$	\$
<b>DÉPENSES (SUITE)</b>			
<b>AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS</b>			
Salaires et charges sociales	368 550	<b>311 015</b>	305 103
Communications avec le public	265 000	<b>206 297</b>	255 734
Stand – Journées dentaires	17 000	<b>13 040</b>	22 127
<i>Journal de l'Ordre</i>	225 000	<b>190 896</b>	190 708
Comité du journal	20 000	<b>6 191</b>	7 873
Relations de presse	20 000	<b>11 224</b>	8 855
Publications	30 000	<b>29 693</b>	27 458
Affaires internes et externes	57 300	<b>23 753</b>	84 825
Groupe de travail ad hoc	3 000		
Quote-part des frais généraux	133 122	<b>121 640</b>	122 946
	1 138 972	<b>913 749</b>	1 025 629
<b>FINANCES ET ADMINISTRATION</b>			
Salaires et charges sociales	401 300	<b>405 364</b>	222 214
Honoraires professionnels	11 500	<b>17 174</b>	542
Comité de vérification	20 800	<b>14 411</b>	8 173
Frais financiers	14 000	<b>17 230</b>	13 007
Quote-part des frais généraux	136 222	<b>117 966</b>	116 684
	583 822	<b>572 145</b>	360 620
<b>DIRECTION GÉNÉRALE</b>			
Salaires et charges sociales	481 415	<b>503 537</b>	417 974
Bureau et comité administratif	250 700	<b>225 267</b>	178 749
Comité des jeunes membres de l'Ordre	30 000	<b>13 905</b>	
Honoraires professionnels	175 000	<b>150 466</b>	115 821
Élections			21 460
Relations publiques	75 000	<b>57 220</b>	76 742
Dépenses de la présidence	12 000	<b>10 225</b>	28 759
Quote-part des frais généraux	141 753	<b>144 992</b>	155 639
	1 165 868	<b>1 105 612</b>	995 144
<b>CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS</b>			
Conseil interprofessionnel du Québec	20 000	<b>17 842</b>	18 181
Association dentaire canadienne	20 575	<b>20 575</b>	19 678
Commission d'agrément dentaire	36 414	<b>36 413</b>	61 595
Conférence des organismes de réglementation dentaire	15 528	<b>15 528</b>	7 642
	92 517	<b>90 358</b>	107 096
<b>JOURNÉES DENTAIRES</b>			
Salaires et charges sociales	244 550	<b>244 415</b>	170 894
Planification et organisation	156 650	<b>166 910</b>	101 464
Festivités	25 000	<b>45 921</b>	16 536
Conférenciers – honoraires et frais	225 000	<b>148 904</b>	168 919
Conférenciers – autres dépenses	160 000	<b>214 676</b>	155 595
Inscriptions	55 000	<b>66 553</b>	55 601
Ressources matérielles	242 000	<b>288 438</b>	257 982
Salon des exposants	85 000	<b>81 975</b>	78 991
Imprimerie	90 000	<b>58 856</b>	61 454
Promotion	15 000		10 952
Quote-part des frais généraux	126 834	<b>124 776</b>	138 529
	1 425 034	<b>1 441 424</b>	1 216 917

**ÉTATS FINANCIERS** RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES  
de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	Budget initial	2008	2007
	\$	\$	\$
<b>FRAIS GÉNÉRAUX À RÉPARTIR</b>			
Formation du personnel	20 000	<b>18 714</b>	17 617
Assurances	110 000	<b>110 145</b>	105 168
Abonnements	7 000	<b>6 588</b>	5 485
Services informatiques	4 000	<b>3 356</b>	78 646
Charges locatives et taxes municipales	610 000	<b>603 707</b>	589 575
Fournitures de bureau	32 000	<b>29 884</b>	27 391
Imprimerie	48 000	<b>34 086</b>	37 438
Postes et messagerie	126 000	<b>123 816</b>	118 158
Téléphone	30 000	<b>20 316</b>	32 612
Service de cafétéria	12 000	<b>11 904</b>	10 698
Amortissement des immobilisations	117 560	<b>117 564</b>	110 064
	1 116 560	<b>1 080 080</b>	1 132 852

**FRAIS GÉNÉRAUX PAR ACTIVITÉ**

Inspection professionnelle	116 402	<b>111 455</b>	114 809
Formation continue	64 680	<b>58 017</b>	57 849
Admission à l'exercice et au tableau	108 740	<b>112 188</b>	120 106
Syndic	214 619	<b>212 416</b>	225 320
Greffe	74 188	<b>76 630</b>	80 970
Affaires publiques et communications	133 122	<b>121 640</b>	122 946
Finances et administration	136 222	<b>117 966</b>	116 684
Direction générale	141 753	<b>144 992</b>	155 639
Journées dentaires	126 834	<b>124 776</b>	138 529
	1 116 560	<b>1 080 080</b>	1 132 852

## **ORDRE DES DENTISTES DU QUÉBEC**

625, boul. René-Lévesque Ouest  
15<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3B 1R2

### **TÉLÉPHONE**

514 875-8511  
1 800 361-4887

### **TÉLÉCOPIEUR**

514 393-9248

[www.odq.qc.ca](http://www.odq.qc.ca)

### **PRODUCTION**

Direction des affaires publiques et des communications

### **CONCEPTION GRAPHIQUE**

Bronx communications

### **IMPRESSION**

Data Résolutions/Data Impressions

### **DÉPÔT LÉGAL**

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008  
Bibliothèque et Archives Canada, 2008  
ISBN 978-2-923500-04-0





[WWW.ODQ.QC.CA](http://WWW.ODQ.QC.CA)